

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

COMPTE RENDU AFFICHE LE 26 mars 2024

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Fabrice FOND, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Pierre BOIRON, M. Joël BALLAS, Mme Camille BRUYAS, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET

Membres absents excusés : Mme Brigitte RUDEAUX POMMATEAU

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Concernant le transfert de la médiathèque, la commune attend la réponse de l'Etat pour la demande de subvention DETR pour commencer les travaux.

### CONTOURNEMENT ROUTIER DU VILLAGE

Madame Marie-Françoise BONNARD présente le compte-rendu d'une réunion qui s'est déroulée à l'Agglo le Vendredi 8 mars. Les services de l'Agglo ont approuvé le tracé proposé par la municipalité qui s'écarte de la propriété Guichard. Le fait d'élargir le chemin rural existant permet d'être en dessous des 100 mètres de voirie créée et d'éviter les études environnementales très contraignantes. Divers aménagements seront proposés dans le projet : parkings, arrêt de bus scolaire, etc... Une emprise de 10 mètres de large sera nécessaire pour la création de cette voie.

L'Agglo présentera un projet d'ici trois ou quatre mois.

### COMMISSIONS MUNICIPALES

#### ⇒ VOIRIE

- Responsables Neige - Coordonne l'intervention de l'entreprise pour le déneigement sur les voies communales : Joël BALLAS, Pierre BOIRON, Lucien BRUYAS
- Entretien et classement des chemins ruraux : gère l'intervention des entreprises pour l'entretien des chemins ruraux (élagage, entrées d'eaux, et petits travaux) : Christophe BROSSON
- Coordination des travaux avec l'Agglo et membre de la commission voirie de l'agglo : Didier TESTE, Pierre BOIRON
- Sentiers balisés : Christian CLOUPET

#### ⇒ URBANISME - LOGEMENTS

Chassenoud, Closrenard, Col de Grenouze, Combechère, Dizimieux, Griffoney, La Balasserie, La Bernardière, La Bertranderie, La Carelière, La Durantière, La Garde, La Grande Magdeleine, La Jurarie, La Planche, Le Brichet, Le Coin, Le Cros, Le Malozon, Les Echaux, Marlin, Nuzières, Remillieux, Tanel

- Etude des autorisations du sol (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, etc.) - dénombre et rend compte au Conseil Municipal des autorisations du sol de la commune : Lucien BRUYAS
- Attribution et gestion courante des logements. Participe aux états des lieux et gère les petits travaux à effectuer dans ces logements : Sylvain RIVORY
- Participation à la commission de l'agglo – P.L.H. - Participation au PLUi de l'Agglo : Didier TESTE, Lucien BRUYAS, Marie-Françoise BONNARD

⇒ LOISIRS, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE

- Suivi des locations de la salle d'animation et de la maison des associations. donne un bilan de l'occupation annuelle de ces salles : Murielle BOIRON, Marielle GIRAUD COLOMBET
- Lien avec les associations et le comité des fêtes. Participe autant que possible aux assemblées générales des associations : Murielle BOIRON, Pierre BOIRON, Marielle GIRAUD COLOMBET, Fabrice FOND
- Conseillère municipale responsable de la médiathèque : Brigitte RUDEAUX POMMATEAU

⇒ AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, JEUNESSE

- Etudie avec le personnel communal les améliorations à faire dans le service périscolaire et extrascolaire : Murielle BOIRON, Sylvain RIVORY
- Participation au Conseil d'école : Didier TESTE, Murielle BOIRON
- Membre du service commun animation jeunesse. (12-17 ans, Anim'Jeunes) : Marielle GIRAUD COLOMBET
- Centre de loisirs Les Jeunes Loups : Camille BRUYAS, Marielle GIRAUD COLOMBET

⇒ INFORMATION

- Site internet : Camille BRUYAS, Marie-Françoise BONNARD
- Facebook : Camille BRUYAS
- Bulletin Municipal : Murielle BOIRON, Fabrice FOND, Brigitte RUDEAUX POMMATEAU
- Gère les cérémonies
  - ◆ Le 11 novembre : Isabelle MARQUET, Pierre BOIRON, Fabrice FOND
  - ◆ La fête des classes : Murielle BOIRON, Marie-Françoise BONNARD
  - ◆ Vœux du maire : Didier TESTE, Camille BRUYAS, Fabrice FOND, Pierre BOIRON
  - ◆ Remillieux : Joël BALLAS, Christian CLOUPET, Isabelle MARQUET
  - ◆ En lien avec L'Agglo : Brigitte RUDEAUX POMMATEAU, Camille BRUYAS
    - ◇ Caravan'Jazz
    - ◇ Ciné Eté
    - ◇ L'Ecureuil

⇒ TOURISME ET COMMERCE

- Suivi des actions en faveur des commerçants et artisans, force de proposition : Marie-Françoise BONNARD
- Membre de la commission tourisme (Agglo et Parc du Pilat) : Marie-Françoise BONNARD, Brigitte RUDEAUX POMMATEAU

⇒ BATIMENTS COMMUNAUX ET DOMAINE PUBLIC

- Suivi des contrôles réglementaires et contrats de maintenance (électricité, incendie, aire de jeux, dératisation des réseaux d'assainissement, etc...) : Pierre BOIRON, Sylvain RIVORY, Didier TESTE, Christian CLOUPET
- Prise en charge et suivi des petits travaux d'entretien en relation avec les agents techniques de la



commune ou si besoin entreprises extérieures : Pierre BOIRON, Sylvain RIVORY, Didier TESTE, Christian CLOUPET

- Aménagement, entretien et nettoyage des espaces publics communaux, espaces verts, aire de jeux en relation avec les agents techniques de la commune ou si besoin entreprises : Pierre BOIRON, Sylvain RIVORY, Didier TESTE, Christian CLOUPET
- Aménagement, entretien et nettoyage du cimetière : Pierre BOIRON, Sylvain RIVORY, Didier TESTE, Christian CLOUPET
- Développement Energies Renouvelables : Christian CLOUPET, Christophe BROSSON, Lucien BRUYAS

⇒ SECURITE

- Participe aux réunions de la participation citoyenne : Yvette BONNARD

⇒ COMMISSION EXTRACOMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CEAS ou CCAS)

- Composé de 5 personnes du Conseil et de 5 personnes extérieures au Conseil, elle s'occupe du repas de Noël des Anciens et du Colis des anciens :
  - ◇ Conseil Municipal : Murielle BOIRON, Yvette BONNARD, Fabrice FOND, Isabelle MARQUET, Camille BRUYAS
  - ◇ Extérieurs : Agnès DENUZIERE, Marie-Christine BOIRON, Valérie MASIULIS, Brigitte BOUCHER, Régine DUC

MODIFICATION DES STATUTS DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Vienne Condrieu Agglomération s'engage depuis de nombreuses années sur la transition énergétique et a pour objectif, en outre, de massifier le photovoltaïque sur le patrimoine public en créant une société de projet dont elle serait actionnaire majoritaire. Elle souhaite également renforcer ses relations avec les communes membres en matière d'ingénierie en intégrant notamment les nouvelles possibilités offertes par Loi Energie-Climat du 9 novembre 2022 en matière d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Ainsi, il est apparu nécessaire :

- de réaffirmer et de renforcer la compétence actuelle de l'Agglo en matière de transition énergétique et de s'assurer qu'elle ait la capacité juridique pour réaliser et mettre en œuvre le projet de création d'une SAS de production d'énergies renouvelables,
- de renforcer et d'étendre les relations entre l'Agglomération et les communes membres en matière de mutualisation et en matière d'ingénierie notamment financière,
- mais également d'actualiser les statuts au regard du contexte post-fusion de l'Agglo,
- et de les mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Vu les derniers statuts de Vienne Condrieu Agglomération en vigueur,

Vu les projets de statuts modifiés joints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les statuts actualisés et modifiés de Vienne Condrieu Agglomération, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE VOIRIE AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

La compétence voirie a fait l'objet d'un transfert en 2004 pour les communes issues de Viennagglo. Des conventions de mise à disposition partielle de service ont été mises en place à ce moment. Des conventions similaires ont été mises en place en 2018, lors de la fusion avec la CCRC et Meyssiez. Ces conventions ont été prorogées à différentes reprises. Elles se sont achevées fin décembre 2023.

Le mécanisme des conventions présente des défauts importants et occasionne des difficultés tant pour l'Agglomération que pour certaines communes. Cependant, les préoccupations qui ont conduit à leur mise en place demeurent inchangées : proximité et réactivité. Aussi, un travail sur ce dossier est entrepris par l'Agglomération, afin d'envisager une évolution du cadre conventionnel. Ce travail a fait l'objet d'une présentation au Bureau Communautaire du 12 décembre dernier. Pour finaliser la proposition, il est nécessaire d'échanger individuellement avec chacune des Communes afin de permettre :

- De rappeler le contenu des conventions ;
- D'étudier la qualification des équipes amenées à intervenir pour le compte de l'Agglomération ;
- De vérifier l'adéquation du montant des conventions avec les moyens effectivement mis à disposition ;
- De mesurer l'impact des évolutions possibles sur l'organisation et le budget des Communes.

L'ensemble des réunions avec les communes doit être planifié au cours du premier semestre de 2024. Le deuxième semestre 2024 permettra le cas échéant de proposer des évolutions ou adaptations de l'organisation du service.

Dans cet intervalle, il est proposé de prolonger les conventions dans leurs conditions actuelles pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la prolongation d'une année supplémentaire des conventions de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire en 2024, ainsi que les termes de l'avenant n° 4.

#### **CONVENTION AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION POUR LA MUTUALISATION DU LOGICIEL C-MAGIC**

Considérant que les communes membres et l'Agglomération souhaitent se doter d'un logiciel de consultation des données cadastrales et des rôles fiscaux et que la mutualisation d'un tel logiciel réduit considérablement le coût de l'abonnement pour les communes, il a été convenu que Vienne Condrieu Agglomération souscrive au logiciel C-MAGIC et le mette à disposition de l'ensemble de ses communes.

Le logiciel C-Magic est proposé par la société Ecofinance Collectivité avec un abonnement d'une durée d'un an renouvelable une fois un an par tacite reconduction.

C'est un logiciel full-web hébergé par Firecore (société du groupe Ecofinance Collectivité). La connexion au logiciel est réalisée au moyen d'un identifiant et un mot de passe, propre à chaque commune.

C-Magic a pour objet de fournir aux collectivités une assistance concrète et ponctuelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation. Il permet également d'animer la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).

Ainsi la mise à disposition du présent logiciel fera l'objet d'une facture forfaitaire annuelle de 400 euros HT par an pour chaque commune membre soit 480 euros TTC.

Les journées de formation seront offertes par Ecofinance Collectivité et seront organisées sous la forme de 3 ateliers de deux heures en visioconférence. Ils seront enregistrés pour une diffusion aux communes utilisatrices.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres joint à la présente délibération.



## DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivants :

- Solaire Photovoltaïque au sol : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble de la commune.
- Solaire Thermique au sol au sol : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie
- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble de la commune.
- Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de step) : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération en zone U et Au sur les friches et à moins de 500 mètres des stations d'épurations
- Éolien : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie
- Biomasse (sauf biocarburants) : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble de la commune.
- Géothermie (y compris PAC géothermique) : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble de la commune.
- Pompes à chaleur aérothermique il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble de la commune.
- Valorisation de l'énergie fatale (chaude ou froide) et du gaz de mine : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie
- Hydroélectricité (y compris énergies marémotrices, houlomotrice et autres énergies marines) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie
- Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dits de récupération, il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie

Après diverses échanges, le Conseil Municipal arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le droit de préemption urbain

- Un terrain à bâtir appartenant à SCI Escoffier, situé Grande rue face à l'Echappée

## DEMANDES DE SUBVENTION D'ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2024. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à :

- Association Familiale de Longes : 770 €
- Association des Habitants de Dizimieux - Section Course Cycliste : 330 €



## QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie-Françoise BONNARD propose de monter un dossier pour l'inscription de la commune pour la création d'un sentier répertorié au Département.

Madame Marielle GIRAUD COLOMBET signale au Conseil Municipal la dégradation des tunnels agricoles situés Chemin de la Bertranderie qui entraîne une pollution par les déchets entraînés par le vent. Un courrier sera fait au propriétaire de ces tunnels.

Madame Isabelle MARQUET pose la question au Conseil Municipal du devenir du terrain Abadie situé Chemin des Ecoliers à Dizimieux. Elle propose d'en faire un parking et/ou une aire de jeux pour enfants car il y a un manque de stationnement dans le centre du hameau. Vu le prix du terrain à bâtir, le Conseil Municipal ne peut pas se prononcer favorablement.

Monsieur Christian CLOUPET expose au Conseil Municipal qu'un mur appartenant à la commune situé Impasse du Benier présente des fissures importantes. Pour cela, il a demandé à l'entreprise de maçonnerie RM+ de fournir un devis pour la remise en état de ce mur. Son montant pour l'ensemble du mur s'élève à 9185,00 € HT soit 11.022,00 € TTC. Ce montant étant élevé, il est proposé de demander des devis à d'autres entreprises.

Monsieur Didier TESTE expose au Conseil Municipal

- Que l'auberge « Au Père Darbel » est venue à la mairie pour demander une autorisation de travaux pour poser des pergolas éphémères dans le cadre de ses prestations pour mariage.
- Des tests de compactage sur le chantier d'enfouissement de Remillieux.
- Qu'en raison des nombreuses crottes de chiens parsemant le village, 3 distributeurs de sacs-gants pour ramasser ces crottes ont été acquis. Ils seront installés place des Jeux de Boules, Chemin de la Charpière et Place du Four à Pain.
- Qu'un badge d'accès à la Mairie sera donné à chaque conseiller municipal

Il revient sur l'épisode de la coupure d'électricité du 2 mars 2024. Il trouve excessif la réaction d'une certaine partie de la population qui demandait sur les réseaux sociaux l'ouverture des services municipaux au bout de 12 heures de coupure. Suite à cet épisode, il propose au Conseil Municipal de mettre à disposition du Maire et des Adjointes un téléphone pour des urgences.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,  
LA SEANCE EST LEVEE A 23h55**

## **INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE LONGES**

**Si votre enfant entre en maternelle ou qu'il vient d'arriver sur la commune**, vous devez vous présenter au service périscolaire (115, rue du Pré Paquet) en vue de la rentrée 2024/2025. L'accueil des familles se fera sur rendez-vous de 13h30 à 15h30 (04.72.49.26.86/periscolaire@longes.fr) après les vacances de printemps soit à compter du 29 avril 2024.

Présentez-vous muni : du livret de famille; d'un justificatif de domicile; en cas de changement d'école, du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment ; en cas de dérogation du périmètre scolaire, de la demande de dérogation au périmètre scolaire

Il vous sera alors délivré un certificat d'inscription permettant de procéder à l'admission définitive de votre enfant à l'école. Les admissions définitives à l'Ecole de Longes seront enregistrées par la Directrice de l'Ecole. Apportez l'attestation d'assurance de responsabilité civile, le carnet de vaccination et le certificat d'inscription délivré par la mairie.



APPEL GRATUIT

URGENCES  
VÉTÉRINAIRES

Nous vous rappelons que, depuis **le mois de septembre 2023**, le 3115 Urgences Vétérinaires®, numéro 100% gratuit (tarification numéro vert), est disponible pour les habitants de LONGES.

En cas d'urgence avec leur animal de compagnie, les habitants de LONGES peuvent **contacter 24h/24 ce numéro**, composer leur code postal et ils seront mis en relation avec un service vétérinaire de garde à proximité.

L'appel, la mise en relation et la communication sont **100% gratuits** depuis les téléphones fixes et mobiles, tous opérateurs confondus.

L'objectif du 3115 est de **lutter contre le développement des numéros surtaxés** qui exploitent la détresse des propriétaires d'animaux face à une situation difficile. Et pour cela, nous avons souhaité simplifier et fluidifier l'accès à un professionnel de garde, le tout à l'aide d'un **numéro 100% gratuit**.

En 2023, le 3115 est accessible à plus de 30 millions d'habitants en France, sur 47 départements français et plus de 8300 communes.

Si vous souhaitez communiquer les informations à vos administrés, voici les différents éléments de contact:

1. **Numéro de téléphone** : 3115 (gratuit depuis fixes et mobiles)
2. **Site internet** : [www.urgences-veterinaires.fr](http://www.urgences-veterinaires.fr)

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Protégez-vous, vous et vos proches,



## Concert Chorales

**Samedi 6 Avril**

**20h30 à Trêves**

**Complexe Sportif et Culturel  
Du Fautre**

Entrée libre

Avec en première partie les chorales

**Arc en Ciel** & **Accroch'chœur**

Suivi de  
**La Chorale des  
Quatre Vents**



Organisé par  
La Chorale des quatre vents en 2024

Dates limites d'inscription  
sur les listes électorales pour voter  
aux élections européennes

Le 9 juin 2024, les Français sont invités à élire  
leurs représentants au Parlement européen.

Pour être valides pour ce scrutin, les demandes  
d'inscription sur les listes électorales peuvent  
s'effectuer en ligne jusqu'au **mercredi 1er mai  
2024** sur la plateforme dématérialisée accessible  
depuis sur le site : [www.elections.interieur.gouv.fr](http://www.elections.interieur.gouv.fr)

Il est également possible de s'inscrire sur la liste  
électorale en déposant une demande complète  
auprès de votre mairie **au plus tard le vendredi  
3 mai 2024**.

Toutes les informations sur les démarches sur le  
site [service-public.fr](http://service-public.fr).



**SAMEDI 13 AVRIL**  
**SOIRÉE BIÈRE**

**LES JEUNES DE LONGES**

A LA SALLE DE LA  
MAIRIE À LONGES

SUR RÉSERVATION  
AVANT LE 7 AVRIL

**21H - 1H30**

BIÈRE DE NOS RÉGION  
STS SONORISATION  
SECURITÉ ASSURÉE

**ENTRÉE  
5€**

